

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3220

18 décembre 2013

SOMMAIRE

AEIF LH Sub 07 S.à r.l.	154537	Groupamat S.A.	154519
Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A.	154557	GTCR Gridlock International (Luxem- bourg) S.à r.l.	154521
Association Commerciale et Artisanale Iran-Luxembourg	154526	Habitat International S.A.	154518
BDC Dovana Holdings S.à r.l.	154545	Halfields S.à r.l.	154514
BE-LIV	154523	Halian, s.à r.l.	154518
Beta P.S. S.A.	154540	Hamada SA	154519
Brembo Corporate S.A.	154555	Hapelux S.A.	154521
Centaur Luxco S.à r.l.	154529	Happyness Holding S.A.	154515
CNH Europe Holding S.A.	154543	HAWK Management S.A.	154521
CNH Industrial Europe Holding S.A.	154543	HDL Holdings, S.à r.l.	154519
Coatink Consultancy GmbH	154560	Helios Group Holding S.A.	154520
Dolphinus Laundry Holding	154517	Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.	154518
Dunwitch Corporate	154516	Héritage Commercial Ventures S.A.	154520
Ecolab Lux 9 S.à r.l.	154517	HGSC 3 S.A.	154520
E Ebco S.à r.l.	154517	H.I.G. Luxembourg Holdings 28 S.à r.l. ..	154517
Espeve S.A.	154516	Home Depot Mexico Holding Company, S.à r.l.	154519
Flower House S.à r.l.	154514	HSH Global Aircraft I S.à r.l.	154520
Garage J. Leyder S.à r.l.	154514	IC Fund	154520
G Ebco S.à r.l.	154514	Manly S.A.	154522
GEE Hospitality Group S.A.	154515	Marc Wilmes Design S.à r.l.	154560
Gensford S.à r.l.	154515	Marc Wilmes Design S.à r.l.	154560
GIL Finance S.à r.l.	154519	Marc Wilmes Design S.à r.l.	154560
Golden Bean S.à r.l.	154515	Marc Wilmes Design S.à r.l.	154522
Gondwana (Holdings) S.à r.l.	154515	Marc Wilmes Design S.à r.l.	154522
Gondwana (Investments) S.A.	154518	Marc Wilmes Design S.à r.l.	154522
Goodrich TMM Luxembourg B.V.	154516	Maxis Midco S.à r.l.	154522
Grande Brasserie du Nord S.A.	154516	Mizzen Manager S.à r.l.	154521
Green Art S.à r.l.	154519	Xylem Global S.à r.l.	154534

Flower House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 93, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.933.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164126/10.

(130200307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

G Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.442.

I. L'associé Copper Epsilon PC représentée par Spur PCC avec siège social au Don Street, Waterloo House, First Floor, JE1 1AD St. Hélier, Jersey a changé de nom et est devenu Spur Epsilon PC représentée par Spur PCC.

II. En date du 18 novembre 2013, l'associé Joseph Sinyor avec adresse au 70, Sheldon Avenue, N6 4ND London, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses Parts Sociales de la manière suivante:

- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4

à Intropica Limited, avec siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2JT, Royaume-Uni qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164127/19.

(130201066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Garage J. Leyder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 4, rue d'Ell.

R.C.S. Luxembourg B 112.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164128/9.

(130200876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Halfelds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.474.

Il résulte des actes de la société que Mrs. Féréshteh POUCHANTCHI et Mr. Christian Stein ont changé leur adresse pour 4 Bd Paul Eyschen L-1480 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2013164156/16.

(130200613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Gensford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 172.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164129/10.

(130200803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Golden Bean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 23, rue Chimay.
R.C.S. Luxembourg B 172.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Pour compte de Golden Bean Sarl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013164130/12.

(130200324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Gondwana (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 71.585.

Le bilan au 31 décembre 2012 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un mandataire

Référence de publication: 2013164131/11.

(130200631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

GEE Hospitality Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEE HOSPITALITY GROUP S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013164138/12.

(130200208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Happyness Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 37.414.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164166/9.

(130201214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Goodrich TMM Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.050,00.**

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 83.441.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2013.
Goodrich TMM Luxembourg B.V.
Johannes de Zwart
Signature
Gérant A

Référence de publication: 2013164132/14.

(130200712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Grande Brasserie du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164133/9.

(130201238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Dunwitch Corporate, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 163.989.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164077/9.

(130201013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Espeve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.546.

1. Démission du représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Robert van't HOEFT, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Election du représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

4. Election du représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2013164096/22.

(130200548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

DLH, Dolphinus Laundry Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 150.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164076/9.

(130201303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

E Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.440.

I. L'associé Copper Epsilon PC représentée par Spur PCC avec siège social au Don Street, Waterloo House, First Floor, JE1 1AD St. Hélier, Jersey a changé de nom et est devenu Spur Epsilon PC représentée par Spur PCC.

II. En date du 18 novembre 2013, l'associé Joseph Sinyor avec adresse au 70, Sheldon Avenue, N6 4ND London, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses Parts Sociales de la manière suivante:

- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4

à Intropica Limited, avec siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2JT, Royaume-Uni qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164078/19.

(130200994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Ecolab Lux 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.985.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013164079/12.

(130200853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

H.I.G. Luxembourg Holdings 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.177.

En date du 23 octobre 2013 et avec effet au 31 octobre 2013, Laurence Marini, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant B de la société H.I.G. Luxembourg Holdings 28 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171 177.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164155/14.

(130200482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Habitat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 163.040.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 septembre 2013.

Démission de Monsieur Sidney Bouvier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Catherine Roux-Sevelle, née le 28 juillet 1960, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Sidney Bouvier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Un Mandataire

Référence de publication: 2013164161/16.

(130200662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Halian, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 101.520.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue par l'associé unique de la Société en date du 16 octobre 2013 que:

Monsieur Bruno Marc Victor Simioni a été démis avec effet immédiat de ses fonctions comme gérant de la Société.

Monsieur Michael Mohm, né le 8 octobre 1964 à Losheim (Allemagne), demeurant à D-66706 Perl, Steinbachstrasse, 23, a été nommé gérant de la Société et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013164162/15.

(130201067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 114.436.

—
Les statuts coordonnés au 13 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013164159/12.

(130200600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Gondwana (Investments) S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 53.776.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un mandataire

Référence de publication: 2013164143/11.

(130200706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Green Art S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.733.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013164145/11.

(130201268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

GIL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 180.383.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164140/10.

(130200741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Groupamat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 89.027.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164147/10.

(130200869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Hamada SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAMADA SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2013164164/11.

(130200542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

HDL Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Home Depot Mexico Holding Company, S.à r.l.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 178.268.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 août 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013164169/12.

(130200155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Helios Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.249.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'Administrateur dans votre société, avec effet immédiat.

Le 12 novembre 2013.

F. VIGNERON.

Référence de publication: 2013164170/10.

(130200909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Héritage Commercial Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164171/9.

(130201309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

HGSC 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.819.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 août 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013164172/11.

(130200227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

HSH Global Aircraft I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 127.642.

Les statuts coordonnés au 15 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013164175/12.

(130200999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

IC Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.138.

Extrait de la délibération du Conseil d'Administration prise avec effet au 1^{er} juillet 2013

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de M. Roman MERTES en tant que Administrateur de la SICAV avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164180/12.

(130200684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Hapelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 168.272.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164158/10.

(130200802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 71.640,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 162.981.

EXTRAIT

En date du 21 novembre 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mark M. Anderson de son poste de gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Lawrence C. Fey IV de son poste de gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La démission William Louis Yde III de son poste de gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Wim Rits de son poste de gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat;
- Jeffrey Scott Wright, avec adresse professionnelle au 300 N. LaSalle Street, USA IL-60654, Chicago, est nommé nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164152/18.

(130200464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

HAWK Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 108.931.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67690 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164168/10.

(130200955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Mizzen Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.473,69.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.018.

EXTRAIT

En date du 21 novembre 2013, les associés de la Société ont approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Aaron Douglas Cohen, en tant que gérant de catégorie A de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Jeffrey Scott Wright, avec adresse professionnelle au 300 N. LaSalle Street, USA - 60654 Chicago, Illinois, est élu nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164286/16.

(130200410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Manly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164271/9.

(130201069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Marc Wilmes Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6186 Gonderange, 27, Cité Joseph Bech.
R.C.S. Luxembourg B 121.607.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164273/10.

(130200535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Marc Wilmes Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6186 Gonderange, 27, Cité Joseph Bech.
R.C.S. Luxembourg B 121.607.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164274/10.

(130200536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Marc Wilmes Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6186 Gonderange, 27, Cité Joseph Bech.
R.C.S. Luxembourg B 121.607.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164275/10.

(130200537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Maxis Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.665.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 22 Novembre 2013

L'associé unique de la Société a décidé de prendre acte et d'accepter la démission des personnes suivantes:

- Monsieur Christopher BOEHRINGER, gérant de la Société, avec effet au 22 Novembre 2013; et
- Madame Katherine RALPH, gérante de la Société, avec effet au 22 Novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa LORREYTE
Le Mandataire

Référence de publication: 2013164280/15.

(130200880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

BE-LIV, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 6, rue de l'Hippodrome.
R.C.S. Luxembourg F 9.742.

STATUTS*Membres fondateurs:*

(Nom, prénom, adresse, profession, nationalité)

Portásio, Custódio; 6, rue de l'hippodrome L- 1730 Luxembourg

Directeur Financier, Portugaise

Ferreira de Carvalho, Isabel Maria; 3, rue de L'église L-5819 Alzingen

Pensionnée, Portugaise

Antunes Rodrigues, Jorge; 304, Route de Thionville L-5884 Howald

Employé Privé, Portugaise

Costa Fernandes, Marta Raquel; 1, rue de bonnevoie L-1260 Luxembourg

Opticienne optométriste, Portugaise

Oliveira da Silva, Vitor Hugo; 14, Rue Jean batiste nothomb L-2232 Luxembourg

Sociologue, Portugaise

Giorgios Bouronikos; 99, route du vin L-5405 Bech-Kleinmacher

Managing Director People Primetime Inc. - Partime Lecturer - Hélienne, Grecque

Christine Faucheur; 99 route du vin - L5405 Bech-Kleinmacher

Trainer & Coach - People Primetime - Française

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Chapitre I^{er}. Dénomination, Nature Juridique, Siège, Champ d'Action et Objet Social

Art. 1^{er}. Dénomination et Nature juridique. L'association porte la dénomination de BE-LIV, association sans but lucratif, en abrégé «BE-LIV», dotée de la personnalité juridique et créée pour une durée illimitée.

Art. 2. Siège. L'association a son siège au 6, rue de l'hippodrome, L-1730 Luxembourg.

Art. 3. Champ d'action. L'Association a comme champ d'action le territoire national, pouvant aussi établir des échanges avec des associations similaires au niveau international, visant les mêmes fins.

Art. 4. Objectifs de l'Association. L'Association a pour objectif principal le suivi, l'évaluation, la formation et la valorisation de potentiel de l'individu, vis-à-vis son intégration dans la société.

Art. 5. Dans la poursuite de ses objectifs, l'association peut:

- a) Proposer un suivi des jeunes adultes et adultes dans leur démarche d'intégration sur le marché de l'emploi;
- b) Orienter les jeunes adultes et adultes vers les structures existantes mieux adaptées à apporter des réponses à leurs besoins spécifiques;
- c) Etablir des partenariats avec des structures existantes dans une optique de synergie, complémentarité et prise en charge multidisciplinaire du public cible de l'association;
- d) Proposer des projets visant l'accomplir l'objectif principal suivi par l'association;
- e) Proposer des solutions/projets aux problématiques spécifiques liées à la valorisation de l'individu et de son potentiel, l'innovation sociale, lutte contre l'exclusion sociale, l'intégration et la formation formelle et informelle;
- f) Participer à des discussions/forums/débats/conférences/groupes de réflexions ou autres portant sur les sujets mentionnés à l'alinéa précédente et/ou en corrélation.

Art. 6. Logo. BE-LIV adoptera un logo et une politique de communication qui fera partie de son image et identité.

BE-LIV se réserve le droit d'exiger le retrait de ce logo, si le partenaire, à notre avis, ne remplit plus les conditions de base de l'accord de partenariat. Ce dernier reste propriété de l'Association.

Chapitre II. Constitution et Membres

Art. 7. L'Association se compose de quatre catégories de membres: les membres fondateurs, membres, les amis et membres d'honneur.

Art. 8. Les membres fondateurs sont uniquement et exclusivement ceux qui ont fondé l'Association et ont signé le procès-verbal de constitution de l'Association.

Art. 9. Les membres sont proposés par un membre fondateur ou par deux membres déjà établis, et leur admission est confirmée par décision majoritaire de la direction (ou par décision unanime de la direction).

Les membres fondateurs et membres peuvent être des personnes physiques ou morales.

Les représentants des personnes morales, en cas de cessation de fonctions du représentant antérieur, peuvent, s'ils le souhaitent, ou s'ils remplissent les conditions jugées appropriées par l'Association, être invités à réintégrer l'Association en tant que membres.

Art. 10. Les Amis de l'Association sont considérés comme tout ceux qui par quelconque moyen, unanimement reconnu par la direction, ont contribué de manière significative à la réalisation des objectifs définis dans les présents statuts.

Le titre d'ami de l'Association est décerné chaque année en session ordinaire de la direction, à réaliser avant l'assemblée générale ordinaire, ne pouvant pas être décernés moins que deux et au plus vingt titres par an.

Les amis sont exemptés de toute forme de cotisation, le titre pouvant être décerné à titre posthume, et n'est pas prévu dans la limite définie à l'alinéa précédent.

Art. 11. Les membres d'honneur de l'Association sont des personnalités ou associations reconnues au sein de la gastronomie ou dont l'intégration contribuera à la mise en valeur de l'Association.

Les membres d'honneur sont nécessairement ratifiés par l'Assemblée générale à la majorité qualifiée (deux tiers), suite à proposition unanime de la Direction.

Les membres d'honneur sont exemptés de toute forme de cotisation, le titre pouvant être décerné à titre posthume, et la limite mentionnée à l'article 10, paragraphe 2, ne s'applique pas.

Art. 12. Droits des membres. Les membres ont le droit de:

- Participer aux activités de l'Association;
- Assister aux Assemblées Générales (A.G.);
- Élire et être élu à des fonctions associatives.

Les activités soumises à "numerus clausus", les membres fondateurs ont la priorité.

Les amis et membres d'honneur, bien qu'ils puissent prendre part aux assemblées générales avec le droit intervention, ne peuvent ni voter, ni être élus à des fonctions associatives.

Art. 13. Devoirs des membres. Les membres ont le devoir de:

- a) Exercer les fonctions associatives désignées pour lesquelles ceux derniers ont été élus.
- b) Observer les préceptes des statuts et agir en conformité avec les décisions de l'Assemblée Générale.
- c) Payer le droit d'entrée et cotisations respectives.
- d) Comparaitre aux Assemblées Générales et aux convocations des sessions ordinaires.
- e) Assurer une collaboration efficace à toutes les initiatives auxquelles ils ont été appelés par la Direction

Art. 14. Perte de la qualité de membre. La qualité de membre est perdue dans les cas suivants:

- a) Démission des membres à leur propre initiative.
- b) Les membres ayant accompli des actes constituant des violations graves de leurs obligations statutaires ou citoyens
- c) Les membres qui ne remplissent pas leurs fonctions de membres, plus particulièrement ceux dont la cotisation reste due au-delà d'une période de 60 jours, suite à la communication du paiement.
- d)

Chapitre III. Les organes sociaux

Art. 15. Les organes sociaux de l'Association sont: l'Assemblée Générale, le Conseil de Surveillance et la Direction.

Art. 16. Les organes de l'Association sont élus par l'Assemblée Générale pour une période de deux ans.

Art. 17. Assemblée Générale.

1. L'Assemblée générale se compose de tous les membres, avec plein usage de leurs droits, et sera dirigée par un président, qui convoque et dirige les travaux, ceci assisté de deux secrétaires.

2. En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Assemblée Générale, la conduction de l'AG revient au 1er secrétaire, ou en son absence, celle-ci revient à un membre fondateur présent ayant le numéro de membre le plus bas.

Art. 18. Devoirs de l'Assemblée Générale.

- a) Etablir les lignes directrices de l'activité à suivre par l'Association
- b) Elire le président de l'Assemblée Générale, les secrétaires, ainsi que les membres du Conseil de Surveillance et de la Direction.
- c) Approuver le droit d'entrée et les cotisations tel que défini dans les statuts, modifiant celles-ci si besoin est.
- d) Examiner et approuver le budget annuel, le rapport des comptes et le plan des activités présenté par la Direction.

e) Assurer la bonne exécution des obligations statutaires et décider sur les amendements des statuts et autres questions qui lui ont été soumises.

Art. 19. L'Assemblée générale ordinaire se tiendra au plus tard jusqu'au 30 Avril de chaque année civile pour délibérer et voter sur le rapport des comptes de la Direction relatif à l'année écoulée et de résoudre toutes les questions relevant de sa compétence statutaire.

Les amis et membres d'honneurs, bien qu'ils puissent prendre part aux Assemblées Générales avec le droit intervention, ne peuvent ni voter ni être élus à des fonctions associatives.

Extraordinairement l'Assemblée générale peut se réunir conformément à au 1^{er} paragraphe, lorsque la Direction l'estime nécessaire, soit suite à une demande motivée d'un tiers des membres fondateurs ou un cinquième de tous les membres.

Art. 20. Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance est constitué par 3 membres, à savoir, un président et deux secrétaires-adjoints.

Art. 21. Le Conseil de Surveillance a pour objet:

- a) Examiner le contenu écrit de tout document de l'Association.
- b) Émettre son avis quant au rapport des comptes émis par la Direction, ainsi que le suivi budgétaire.
- c) S'assurer du bon respect des dispositions statutaires.
- d) Assister aux réunions de la Direction, chaque fois que celui-ci le juge nécessaire, sans droit au vote.

Art. 22. Direction. La représentation et gérance associative est confiée à la Direction composée par sept membres permanents et deux suppléants. Le président étant élu à l'assemblée générale, un premier secrétaire, un trésorier, un secrétaire et trois secrétaires-adjoints.

Art. 23. La Direction a pour objet de:

- a) Accomplir tous les actes considérés comme appropriés pour atteindre les objectifs de l'Association.
- b) Diriger toute l'activité de l'Association.
- c) Représenter l'association en justice et en dehors.
- d) Se conformer aux dispositions statutaires, ainsi qu'aux résolutions de l'Assemblée générale.
- e) Soumettre chaque année à l'Assemblée générale le rapport des comptes, après avoir recueilli l'avis du Conseil de Surveillance, ainsi que les budgets et le plan des activités de l'Association.
- f) Soumettre à l'Assemblée générale des propositions qu'elle estime nécessaire.

Art. 24. La Direction se réunit aussi souvent que nécessaire, mais pas moins de quatre fois par an, sur convocation du président ou, en cas d'absence ou d'incapacité, par son suppléant, et fonctionnera à la majorité des membres permanents.

Aux réunions de la Direction peuvent participer les membres élus comme suppléants autorisés à participer aux débats, mais sans droit de vote.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. Chaque réunion fera office d'un procès-verbal, qui une fois approuvé sera signé par tous les membres présents.

Art. 25. Le pouvoir de signature de l'Association est conféré à 2 membres de la Direction, à savoir le Président et le Trésorier, ceci pour toute opération, quelle soit relative à la comptabilité, gestion des comptes ou autre.

Chapitre IV. Les moyens financiers

Art. 26. Les recettes de l'Associations sont constituées par:

- a) Le produit des droits d'entrée et des cotisations des ses membres.
- b) Les subventions reçues de toute entité publique ou privée.
- c) Le produit de fêtes et autres activités.
- d) Le produit de la vente de publications ou des droits d'autres y afférant.
- e) Les intérêts et biens immobilisés.
- f) Tout autre revenu, bénéfice, donation, legs attribué.

Art. 27. Le droit d'entrée constituera la cotisation annuelle et sera fixée par le règlement intérieur pour les personnes physiques, et pour les personnes morales. La cotisation est payée en une fois, à partir du moment que le paiement sera sollicité par communication écrite. La cotisation sera ensuite payable chaque année à la même date.

Une réduction de 50% est octroyée aux membres fondateurs mariés ou en union juridique, les autres membres mariés ou en union juridique peuvent bénéficier une réduction de 20%.

Le droit d'entrée, la cotisation annuelle et toute autre condition spéciale, pourront être amendées par l'Assemblée Générale.

Art. 28. Les dépenses de l'Association seront exclusivement celles qui résultent de l'exécution des dispositions statutaires, à savoir celles indispensables à la réalisation de l'objet social.

Art. 29. L'Association maintiendra en caisse uniquement les sommes nécessaires aux dépenses courantes, ou aux paiements d'engagements immédiats. Toute autre somme doit être déposée auprès d'une institution bancaire.

Art. 30. Les résultats d'après le rapport des comptes seront affectés tel que suit:

- a) 10% à doter en fonds de réserve obligatoire
- b) 20% à verser sous forme de donation à des oeuvres sociales, choisies par la Direction, avec préférence prédominante les oeuvres sociales liées à des personnes handicapés, à l'enfance, aux seniors et aux exclus de la société.
- c) Les 70% restant seront affectés à une réserve libre et vue de financer d'autres activités décidés par la Direction.

Le fonds de réserve obligatoire ne pourra être mouvementé qu'avec l'aval de l'Assemblée Générale. Les autres fonds pourront être mouvementés par décision de la Direction.

Art. 31. L'année sociale coïncide avec l'année civile.

Chapitre V. Dissolution, Liquidation et Dispositions Transitoires

Art. 32.

1) L'association est dissoute par résolution de l'Assemblée Générale, par vote favorables des 3/4 du nombre de tous les membres dans l'exercice de leurs droits statutaires.

2) L'assemblée générale qui approuve la dissolution de l'Association doit décider de la forme de règlement, ainsi que l'affectation des biens qui constituent leur patrimoine de l'Association

Référence de publication: 2013155737/173.

(130190933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

PASARGAD, Association Commerciale et Artisanale Iran-Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 9.740.

— STATUTS

Membres signataires:

1) Nom: MOHAMMAD POUR

Prénom: AMIR

Profession: Commercial

Domicile: 173,Route d'Arlon, L-8009 STRASSEN

Nationalité: Iranienne

2) Nom: HAGHDOOST POUYA

Prénom: KHADIJEH

Profession: Financier

Domicile: 173,Route d'Arlon, L-8009 STRASSEN

Nationalité: Iranienne

3) Nom: HAGHDOOST TABALVANDANI

Prénom: HUSSEIN

Profession: STUDENT

Domicile: Via Giambellino,117, Milano.20146

Nationalité: Iranienne

4) Nom: BANIASAD

Prénom: MARYAM

Profession: STUDENT

Domicile: Via Giambellino,117, Milano,20146

Nationalité: Iranienne

I. Dénomination, Objet, Siège et Durée de l'association

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination ASSOCIATION COMMERCIALE ET ARTISANAL IRAN -LUXEMBOURG (PASARGAD)

Elle est régie par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'association a pour objet:

- est un organisation apolitique et à but non lucratif.

- La fondation vise à accroître les échanges de culture, d'idées, des personnes, des biens, des services entre l'Iran et les pays Benelux.
- L'association comprend les entrepreneurs, chercheurs, universitaires et amis des deux pays.
- Promouvoir et contribuer au développement des relations économiques entre l'Iran et les pays Benelux.
- de grouper dans son sein toutes les personnes et sociétés, qui exercent une profession commerciale, artisanale, financière ou industrielle dans l'Iran et le Luxembourg.
- de défendre les intérêts professionnels de ses membres.
- d'élaborer des projets et des propositions à soumettre aux autorités publiques et visant au développement et à une meilleure réglementation de l'activité de ses membres.
- d'organiser des concours, conférences, congrès, cours, fêtes, braderies et expositions et de participer à de telles manifestations.
- de resserrer entre les associés les sentiments de bonne confraternité, d'amitié et de solidarité. Cette énumération étant indicative et non limitative.

Art. 3. L'association réalisera notamment cet objet:

- a) En faisant appel au concours des autorités, des particuliers et des personnes morales susceptibles de la soutenir dans la réalisation de ses projets.
- b) En se pourvoyant des moyens financiers nécessaires pour garantir l'efficacité de ses initiatives. L'association peut louer ou acquérir des immeubles en vue de réaliser son objet social.

Art. 4. L'association s'interdit toute discrimination politique, religieuse et raciale.

Art. 5. L'association est constituée pour une durée illimitée. Son siège est à Strassen.

II. Membres

Art. 6. Le nombre des membres est illimité. Il ne peut être inférieur à trois.

Art. 7. Toute personne physique ou morale exerçant une profession commerciale, artisanale, financière ou industrielle désirant devenir membre de l'association doit faire une demande d'adhésion au conseil d'administration, qui statue sur son admission.

Une fois la demande agréée, le candidat devient membre après avoir versé sa cotisation.

Art. 8. L'admission à l'association d'un membre effectif peut être refusée par le conseil d'administration, qui n'a pas besoin de motiver sa décision. Elle sera notifiée au candidat sous pli recommandé. Le candidat pourra exercer un recours contre la décision de refus, qui sera toisé par la prochaine assemblée générale ordinaire, à l'ordre du jour de laquelle le recours doit être obligatoirement inscrit. La décision de l'assemblée générale est sans recours.

Art. 9. Le conseil d'administration dressera chaque année à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire une liste de tous ses membres. Les changements intervenus sur la liste des membres effectifs au cours de l'année écoulée seront déposés contre récépissé au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Art. 10. La qualité de membre se perd par:

- a) la démission adressée au conseil d'administration ou à un membre du conseil d'administration.
- b) le non-paiement de la cotisation dans le délai de trois mois à partir de sa réclamation.
- c) le décès du membre.
- d) sa mise en état de faillite.
- e) la perte de qualité de commerçant, artisan ou industriel.
- f) l'exclusion pour:
 - manquement grave aux statuts;
 - préjudice causé à l'association;
 - action contraire à son objet.

Art. 11. Les membres démissionnaires et exclus et les ayants droit des membres décédés n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

III. Administration

Art. 12. Les organes de l'association sont:

1. L'assemblée générale;
2. Le conseil d'administration;
3. Le conseil de surveillance financière.

IV. L'assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association, ses décisions sont souveraines. L'assemblée ordinaire se réunit le premier trimestre de chaque année. Les date, heure et lieu ainsi que l'ordre du jour sont portés à la connaissance des membres de l'association soit par simple courrier soit par voie de presse moyennant avis publié quinze jours au moins avant la date de l'assemblée générale et ce dans au moins deux journaux édités au Grand-duché de Luxembourg.

Art. 14. Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées dans les mêmes formes que ci-dessus sur l'initiative du conseil d'administration ou sur demande écrite d'un cinquième des membres effectifs. Dans ce dernier cas, l'assemblée doit être convoquée dans le mois de la demande, qui doit renseigner nécessairement le détail des points à inscrire à l'ordre du jour.

Art. 15. L'ordre du jour des assemblées générales est arrêté par le conseil d'administration au moins quinze jours avant la date de l'assemblée générale. Elles seront portées à l'ordre du jour et communiquées aux membres. Le conseil d'administration pourra cependant décider, en vertu de l'importance de la proposition ou de l'interpellation, qu'elle sera examinée à l'occasion de l'assemblée prorogée où elle figurera sur l'ordre du jour et qui sera convoquée dans les mêmes formes que ci-dessus.

Art. 16. Les membres effectifs ne peuvent participer et voter à l'assemblée générale qu'à la condition de se trouver à jour en ce qui concerne les cotisations échues.

Art. 17. Les membres effectifs peuvent se faire représenter à l'assemblée générale en remettant une procuration spéciale écrite à un autre membre effectif.

Chaque membre effectif ne peut être porteur que de deux procurations au plus.

Art. 18. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, sauf si la loi en dispose autrement. Le vote est public, sauf pour toutes questions de personnes où le vote secret est obligatoire.

Art. 19. Les décisions des assemblées générales sont portées à la connaissance des membres par la voie d'un compte-rendu.

V. Le Conseil d'administration

Art. 20. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de treize membres au plus. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale à la majorité simple des membres effectifs présents.

Les membres du Conseil d'Administration élus désigneront parmi eux le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire.

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour la durée maximale de trois ans. Ils sont rééligibles.

Pour toutes les questions qui le requièrent, les administrateurs pourront décider de s'adjoindre les conseils d'un spécialiste qui sera autorisé à assister aux réunions du conseil avec voix consultative. En cas de vacance d'un poste, celui-ci sera attribué au candidat ayant obtenu le plus de voix à l'élection précédente.

Cet administrateur terminera le mandat de celui qui le remplace.

Au cas où le nombre des administrateurs serait tombé à moins de cinq, les administrateurs subsistants doivent convoquer une assemblée générale extraordinaire dans le mois qui suit le départ de l'avant-dernier administrateur.

Art. 21. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite des affaires de l'association dans le cadre de la loi, des statuts et des règlements.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi relève de sa compétence.

Art. 22. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, sur la demande de ses membres, mais une fois par mois/trimestre au moins.

L'ordre du jour est fixé par le conseil d'administration qui doit tenir compte des demandes de modification présentées par ses membres.

Art. 23. Le conseil d'administration délibère valablement lorsque la majorité de ses membres est présente. Il prend ses décisions à la majorité simple des voix des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président de la réunion est prépondérante. Le secrétaire établira un procès-verbal des décisions prises par le conseil d'administration.

VI. Le Conseil de surveillance financière

Art. 24. Le conseil de surveillance financière se compose de 2 membres élus par l'assemblée générale dans les mêmes conditions que les administrateurs et pour la durée d'une année.

Les membres de ce conseil ne peuvent appartenir à aucun autre organe de l'association; ils ne peuvent avoir occupé et n'occuper aucun poste au conseil d'administration dans l'année qui a précédé, respectivement qui suit l'exercice de leurs fonctions.

Art. 25. Le conseil de surveillance surveille et contrôle la gestion financière du conseil d'administration.

A ces fins, il pourra prendre à tout moment inspection de tous documents et notamment des registres et pièces comptables. Il devra être entendu, si un de ses membres en exprime le désir, par le conseil d'administration dans sa prochaine séance. Si l'un de ses membres en exprime le désir, le conseil d'administration devra se réunir au plus tard dans la quinzaine à suivre la demande.

Le conseil de surveillance financière rendra compte de son mandat aux assemblées générales annuelles.

VII. Finances et Gestion

Art. 26. Les ressources de l'association sont:

1. Les cotisations des membres.
2. Les subsides ou dons des particuliers ou des pouvoirs publics ou des Communautés européennes.
3. Les produits et intérêts de ces fonds.
4. Les donations et legs faits en sa faveur.
5. Le produit de ses manifestations et des intérêts des fonds placés. Cette liste n'est pas limitative.

Art. 27. L'exercice financier commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 28. Le 31 décembre de chaque année les livres sont arrêtés et l'exercice clôturé. Le conseil d'administration dresse l'inventaire, le bilan et le compte des recettes et dépenses.

Art. 29. Les cotisations annuelles sont fixées à 75 euros pour les sympathisants, à 125 euros pour les membres et à 2.250 pour les membres partenaires.

Le statut des différentes catégories de membres est fixé par l'assemblée générale.

VIII. Modifications des statuts

Art. 30. Les modifications des statuts se font conformément aux prescriptions légales.

Art. 31. La dissolution de l'association peut être décidée par l'assemblée générale. En ce cas, l'actif sera affecté après liquidation du passif à des organisations qui supportent des organisations caritatives ou humanitaires.

IX. Dispositions finales

Art. 32. La perte pour une raison quelconque de la personnalité civile n'entraînera pas par elle-même la dissolution de l'association qui continuera à exister comme association de fait. En pareille éventualité, le conseil d'administration doit immédiatement prendre les mesures nécessaires pour remédier à cet état des choses.

Au cas où pour une raison quelconque la personnalité civile ne pourrait plus être récupérée, le conseil d'administration devra convoquer une assemblée générale extraordinaire qui sera appelée à décider du sort de l'association dans le mois à partir de la date où il aura pris connaissance de cet état des choses.

Art. 33. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il sera procédé conformément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Référence de publication: 2013155734/172.

(130190428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 593.102.980,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of October.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Centaur Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.538 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated of the notary Paul BETTINGEN, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on 9 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1411 dated 21 July 2006, page 67716.

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed drawn up by the undersigned notary, Martine SCHAEFFER, on 27 March 2013, published in the Mémorial dated 11 June 2013, numbers 1380 (page 66216) and 1381 (page 66242).

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, as chairman, who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or the proxyholders, the board of the meeting and the notary. The said list will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that 1,134,921,100 J1 A Preference Shares, 2,305,189,000 J2 A Preference Shares, 415,694,800 K1 A Preference Shares, 2,000,603,400 K2 A Preference Shares, 10,214,289,600 J1 B Preference Shares, 20,746,701,000 J2 B Preference Shares, 3,741,253,600 K1 B Preference Shares, 18,005,429,900 K2 B Preference Shares, 176,404,450 X1 Ordinary Shares, 176,404,450 X2 Ordinary Shares, 12,029,725 Y1 Ordinary Shares, 12,029,725 Y2 Ordinary Shares, 12,082,350 Z1 Ordinary Shares and 12,082,350 Z2 Ordinary Shares, representing approximately 99.4 % of the share capital of the Company, are represented at this extraordinary general assembly (the "Shareholders").

III. The Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and having received the required convening notice. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,052.50 (one thousand fifty-two euro and fifty cents) in order to raise it from its current amount of EUR 593,101,927.50 (five hundred and ninety-three million one hundred and one thousand nine hundred and twenty-seven euro and fifty cents) to EUR 593,102,980.- (five hundred and ninety-three million one hundred and two thousand nine hundred and eighty euro) by creating and issuing 52,625 (fifty-two thousand six hundred and twenty-five) class Y1 ordinary shares and 52,625 (fifty-two thousand six hundred and twenty-five) class Y2 ordinary shares, each with a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) (the "New Y Shares"), each of such New Y Shares having such rights and obligations as set forth in the articles of association of the Company, to be issued and fully paid up with share premium.

Subscription, payment and allocation of the New Y Shares and the share premium.

2. Decision to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above resolution.

After approval of the foregoing, the shareholders take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,052.50 (one thousand fifty-two euro and fifty cents) in order to raise it from its current amount of EUR 593,101,927.50 (five hundred and ninety-three million one hundred and one thousand nine hundred and twenty-seven euros and fifty cents) to EUR 593,102,980.- (five hundred and ninety-three million one hundred and two thousand nine hundred and eighty euro) by creating and issuing 52,625 (fifty-two thousand six hundred and twenty-five) class Y1 ordinary shares and 52,625 (fifty-two thousand six hundred and twenty-five) class Y2 ordinary shares, each with a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) (the "New Y Shares"), each of such New Y Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles, to be issued and fully paid up with a share premium in an amount of EUR 711.50 (seven hundred and eleven euros and fifty cents) (the "Share Premium").

Subscription and Payment

Mr. Antonio DE LA ROSA, residing at C/ Azalea 100, 28109 Alcobendas, Madrid, Spain, here represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for the New Y Shares, and to fully pay up such New Y Shares, together with the Share Premium, by means of a contribution in cash for a total amount of EUR 1,764.- (one thousand seven hundred and sixty-four euros).

The amount of EUR 1,764.- (one thousand seven hundred and sixty-four euro) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

EUR 1,052.50 (one thousand fifty-two euro and fifty cents) shall be allocated to the Company's share capital account and EUR 711.50 (seven hundred and eleven euro and fifty cents) to the Company's share premium account.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is EUR 593,102,980.- (five hundred and ninety-three million one hundred and two thousand nine hundred and eighty euro) divided into:

- 1,134,921,100 (one billion one hundred and thirty-four million nine hundred and twenty-one thousand one hundred) J1 A Preference Shares (the "J1A Preference Shares"),
- 2,325,174,200 (two billion three hundred and twenty-five million one hundred and seventy-four thousand two hundred) J2 A Preference Shares (the "J2 A Preference Shares"),
- 415,694,800 (four hundred and fifteen million six hundred and ninety-four thousand eight hundred) K1 A Preference Shares (the "K1 A Preference Shares"),
- 2,014,921,200 (two billion fourteen million nine hundred and twenty-one thousand two hundred) K2 A Preference Shares (the "K2 A Preference Shares"),
- 10,214,289,600 (ten billion two hundred and fourteen million two hundred and eighty-nine thousand six hundred) J1 B Preference Shares (the "J1 B Preference Shares"),
- 20,926,567,900 (twenty billion nine hundred and twenty-six million five hundred and sixty-seven thousand nine hundred) J2 B Preference Shares (the "J2 B Preference Shares"),
- 3,741,253,600 (three billion seven hundred and forty-one million two hundred and fifty-three thousand six hundred) K1 B Preference Shares (the "K1 B Preference Shares"),
- 18,134,289,400 (eighteen billion one hundred and thirty-four million two hundred and eighty-nine thousand four hundred) K2 B Preference Shares (the "K2 B Preference Shares"),
- 177,428,400 (one hundred and seventy-seven million four hundred and twenty-eight thousand four hundred) X1 Ordinary Shares (the "X1 Ordinary Shares"),
- 177,428,400 (one hundred and seventy-seven million four hundred and twenty-eight thousand four hundred) X2 Ordinary Shares (the "X2 Ordinary Shares"),
- 12,082,350 (twelve million eighty-two thousand three hundred and fifty) Y1 Ordinary Shares (the "Y1 Ordinary Shares"),
- 12,082,350 (twelve million eighty-two thousand three hundred and fifty) Y2 Ordinary Shares (the "Y2 Ordinary Shares"),
- 12,082,350 (twelve million eighty-two thousand three hundred and fifty) Z1 Ordinary Shares (the "Z1 Ordinary Shares"), and
- 12,082,350 (twelve million eighty-two thousand three hundred and fifty) Z2 Ordinary Shares (the "Z2 Ordinary Shares"),

having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and the rights and obligations set out in these Articles, hereafter referred to as the "Shares". The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the Shareholders, the present deed is written in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the board of the meeting, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre.

Par-devant le soussigné, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Centaur Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé 9 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.538 et constituée selon le droit luxembourgeois, par un acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1411 du 21 juillet 2006, page 66716.

Les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte établi par le soussigné notaire Maître Martine SCHAEFFER, en date du 27 mars 2013, publié au Mémorial en date du 11 juin 2013, numéros 1380 (page 66216) et 1381 (page 66242).

L'assemblée est présidée par, Monsieur Raymond THILL, dont l'adresse professionnelle est située au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, comme président, qui élit comme secrétaire Madame Corinne PETIT, dont l'adresse professionnelle est située au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, dont l'adresse professionnelle est située au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et requiert du notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou les mandataires, le bureau de l'assemblée et le notaire. Ladite liste sera enregistrée avec le présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence, que 1.134.921.100 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1 A, 2.305.189.000 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2 A, 415.694.800 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1 A, 2.000.603.400 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2 A, 10.214.289.600 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1 B, 20.746.701.000 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2 B, 3.741.253.600 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1 B, 18.005.429.900 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2 B, 176.404.450 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X1, 176.404.450 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X2, 12.029.725 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y1, 12.029.725 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y2, 12.082.350 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z1 et 12.082.350 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z2, représentant approximativement 99,4 % du capital social de la Société, sont représentées dans la présente assemblée générale extraordinaire (les "Associés").

III. Les Associés déclarent ayant été dûment informés en avance de l'ordre du jour de la présente assemblée et ayant reçu des notices de convocation requises. L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.052,50 EUR (mille cinquante-deux euros et cinquante centimes), afin de l'augmenter de son montant actuel de 593.101.927,50 EUR (cinq cent quatre-vingt-treize millions cent un mille neuf cent vingt-sept euros et cinquante centimes) à 593.102.980,- EUR (cinq cent quatre-vingt-treize millions cent deux mille neuf cent quatre-vingt euros), par la création et l'émission de 52.625 (cinquante-deux mille six cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires de catégorie Y1 et 52.625 (cinquante-deux mille six cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires de catégorie Y2, chacune ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) (les "Nouvelles Parts Sociales Y"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales Y ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, devant être émise et entièrement libérée avec une prime d'émission.

Souscription, paiement et allocation des Nouvelles Parts Sociales Y et de la prime d'émission.

2. Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter la décision ci-dessus.

Après approbation de ce qui précède, les associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.052,50 EUR (mille cinquante-deux euros et cinquante centimes), afin de l'augmenter de son montant actuel de 593.101.927,50 EUR (cinq cent quatre-vingt-treize millions cent un mille neuf cent vingt-sept euros et cinquante centimes) à 593.102.980,- EUR (cinq cent quatre-vingt-treize millions cent deux mille neuf cent quatre-vingt euros), par la création et l'émission de 52.625 (cinquante-deux mille six cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires de catégorie Y1 et 52.625 (cinquante-deux mille six cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires de catégorie Y2, chacune ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) (les "Nouvelles Parts Sociales Y"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales Y ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, devant être émise et entièrement libérée avec une prime d'émission d'un montant de 711,50 EUR (sept cent onze euros et cinquante centimes) (la "Prime d'Emission").

Souscription et Paiement

M. Antonio DE LA ROSA, demeurant à C/ Azalea 100, 28109 Alcobendas, Madrid, Espagne, ici représenté par Monsieur Raymond THILL, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Y, et entièrement libérer ces Nouvelles Parts Sociales Y, avec la Prime d'Emission, par un apport en numéraire pour un montant total de 1.764,- EUR (mille sept cent soixante-quatre euros).

Le montant de 1.764,- EUR (mille sept cent soixante-quatre euros) se trouve désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

1.052,50 EUR (mille cinquante-deux euros et cinquante centimes) sont alloués au capital social de la Société et 711,50 EUR (sept cent onze euros et cinquante centimes) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 593.102.980,- (cinq cent quatre-vingt-treize millions cent deux mille neuf cent quatre-vingt euros) représenté par:

- 1.134.921.100 (un milliard cent trente-quatre millions neuf cent vingt et un mille cent) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1 A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1 A"),
 - 2.325.174.200 (deux milliards trois cent vingt-cinq millions cent soixante-quatorze mille deux cents) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2 A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2 A"),
 - 415.694.800 (quatre cent quinze millions six cent quatre-vingt-quatorze mille huit cents) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1 A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1 A"),
 - 2.014.921.200 (deux milliards quatorze millions neuf cent vingt et un mille deux cents) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2 A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2 A"),
 - 10.214.289.600 (dix milliards deux cent quatorze millions deux cent quatre-vingt-neuf mille six cents) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1 B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J1 B"),
 - 20.926.567.900 (vingt milliards neuf cent vingt-six millions cinq cent soixante-sept mille neuf cents) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2 B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J2 B"),
 - 3.741.253.600 (trois milliards sept cent quarante et un millions deux cent cinquante-trois mille six cents) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1 B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K1 B"),
 - 18.134.289.400 (dix-huit milliards cent trente-quatre millions deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre cents) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2 B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie K2 B"),
 - 177.428.400 (cent soixante-dix-sept millions quatre cent vingt-huit mille quatre cents) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X1"),
 - 177.428.400 (cent soixante-dix-sept millions quatre cent vingt-huit mille quatre cents) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X2"),
 - 12.082.350 (douze millions quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y1"),
 - 12.082.350 (douze millions quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y2"),
 - 12.082.350 (douze millions quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z1"), et
 - 12.082.350 (douze millions quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z2"),
- ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les droits et obligations définis dans les présents Statuts, ci-après définies comme les "Parts Sociales". Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les "Associés"."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Le document a été lu au bureau de l'assemblée, connu du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lequel bureau de l'assemblée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, C. Petit, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49519. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155211/230.

(130190598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Xylem Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 172.763.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of September.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"Xylem Delaware, Inc.", an incorporation organized and existing under the laws of the state of Delaware (U.S.A), having its registered office at 1105, North Market Street, Wilmington DE19801, U.S.A. tax ID number 06-1077415 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power-of-attorney under private seal given in New York on September 16th, 2013,

which power-of-attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder of "Xylem Global S.à r.l.", a private limited company (société à responsabilité limitée, having its registered office at 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg, incorporated pursuant a deed of the undersigned notary on November 14th, 2012, published at the Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés de Luxembourg n° 2845 on November 23rd, 2012,

registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 172.763 (the Company).

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record that:

I. It is the sole shareholder of the Company and holds all 21,321,825 (twenty-one million three hundred and twenty-one thousand and eight hundred twenty-five), ordinary shares having a par value of EUR 1.- (one euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 21,321,825 (twenty-one million three hundred and twenty-one thousand and eight hundred twenty-five euro).

II. The Sole Shareholder recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Capital increase of the Company by an amount of EUR 986,290 (nine hundred eighty-six thousand two hundred and ninety) so as to raise it from its present amount of EUR 21,321,825 (twenty-one million three hundred and twenty-one thousand and eight hundred twenty-five euro) to EUR 22,308,115 (twenty-two million three hundred and eight thousand one hundred and fifteen euro) and issue of 986,290 (nine hundred eighty-six thousand two hundred and ninety) ordinary shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each (the Shares) having the same rights and privileges as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the Shares specified under 1) above and payment of a share premium to be allocated to the premium reserve of the Company by the contribution of 131 (one hundred thirty one) Series A preferred shares in the Sole Shareholder himself, payment in full of the capital increase and each of the Shares (nominal value and share premium) by the contribution in kind and confirmation by the Sole Shareholder and the Company that the shares contributed in kind will be disposed of by the Company on the date of the notarial deed (together with any other Series A preferred shares the Company may hold in the Sole Shareholder).

3. Amendment of article 4, first paragraph, of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) and 2) of the Agenda.

III. The Sole Shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company, effective as of September 16th, 2013, by an amount of EUR 986,290 (nine hundred eighty-six thousand two hundred and ninety euro) so as to bring it from its present amount of EUR 21,321,825 (twenty-one million three hundred and twenty-one thousand and eight hundred twenty-five euro) represented by 21,321,825 (twenty-one million three hundred and twenty-one thousand and eight hundred twenty-five) shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each to an amount of EUR 22,308,115 (twenty-two million three hundred and eight thousand one hundred and fifteen euro) and to create and issue 986,290 (nine hundred eighty-six thousand two hundred and ninety) new Shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each and having the same rights and privileges as the existing shares.

*Second resolution
Subscription and Allotment*

A. The Sole Shareholder, represented as mentioned above, declares to subscribe to the 986,290 (nine hundred eighty-six thousand two hundred and ninety) new Shares and to pay up such new Shares and the share premium thereon by a contribution in kind of 131 (one hundred thirty one) Series A preferred shares in the Sole Shareholder himself, having a value of EUR 9,862,901 (nine million eight hundred sixty-two thousand nine hundred and one euro), all effective as of September 16, 2013.

B. The contributions made to the Company by the Sole Shareholder is to be recorded at fair market value which amount to EUR 9,862,901 (nine million eight hundred sixty-two thousand nine hundred and one euro) as it results from the valuation certificate as of September 16th, 2013 (the Certificate), which remains attached hereto, and to be allocated as follows:

- 1) EUR 986,290 (nine hundred eighty-six thousand two hundred and ninety euro) to the nominal share capital of the Company; and
- 2) EUR 98,629 (ninety-eight thousand six hundred and twenty-nine euro) is to be allocated to the legal reserve;
- 3) the balance is to be allocated to the premium reserve of the Company; it being noted that the contribution shall be accounted for at fair market value and it being further noted that any value adaptation, for any accounting or tax reasons generally whatsoever in Luxembourg or abroad, of the fair market value of the contribution shall be effectuated by way of increase or decrease (as the case may be) of the issue premium in which case a corresponding premium adaptation of the premium reserve shall be made.

The Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a result of the above, the shareholding in the Company is as of now as follows:

"Xylem Delaware Inc." 22,308,115 shares

C. The Sole Shareholder and the Company confirm that the Company will not continue to hold the 131 Series A preferred shares in the Sole Shareholder and contributed by the Sole Shareholder to the Company, but that the Company will dispose of these shares on the date hereof (together with any other Series A preferred shares the Company may hold in the Sole Shareholder).

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

""The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 22,308,115 (twenty-two million three hundred and eight thousand one hundred and fifteen euro), represented by 22,308,115 (twenty-two million three hundred and eight thousand one hundred and fifteen) ordinary shares with a par value of EUR 1.-(one euro) per share."

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 4,600 (four hundred six hundred euro).

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

„Xylem Delaware, Inc.“, eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter dem Recht des Staates Delaware (U.S.A.) mit Gesellschaftssitz 1105, North Market Street, Wilmington DE19801, U.S.A. mit Steuernummer 06-1077415 (der Alleinige Gesellschafter;

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in New York am 16. September 2013,

welche Vollmacht, nach der Unterzeichnung „*ne varietur*“ durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichnenden Notar, dieser Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden,

Die erschienene Partei, vertreten wie obenerwähnt, Alleinige Gesellschafter ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft „Xylem Global S.à r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (*société à responsabilité limitée*) luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B 172.763 (die Gesellschaft), gegründet durch Urkunde des un-

terzeichnenden Notars 14. November 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés de Luxembourg n° 2845 vom 23. November 2012,

wobei der Alleinige Gesellschafter anstelle der Versammlung handelt.

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie obererwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle 21.321.825 (einundzwanzig Millionen drei hunderteinundzwanzigtausend und achthundert fünfundsiebzig) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 1.-, (einem Euro), welche ein Gesamtkapital von EUR 21.321.825 (einundzwanzig Millionen drei hunderteinundzwanzigtausend und achthundert fünfundsiebzig Euro) darstellen.

II. Der Alleinige Gesellschafter erklärt, ausführlich über die auf der Grundlage der folgenden Tagesordnung zu fassenden Beschlüsse informiert zu sein:

Tagesordnung

1. Aufstockung des Gesellschaftskapitals um EUR 986.290.- (neunhundertsechundachtzigtausend zweihundert neunzig Euro), um das bestehende Kapital in Höhe von EUR 21.321.825 (einundzwanzig Millionen drei hunderteinundzwanzigtausend und achthundert fünfundsiebzig Euro) auf EUR 22.308.115 (zweiundzwanzig Millionen drei hundertachttausend und einhundert fünfzehn Euro) aufzustocken, durch Ausgabe von 986.290.- (neunhundertsechundachtzigtausend zweihundert neunzig) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils EUR 1.- (einem Euro) (die Anteile) mit den gleichen Rechten und Privilegien wie die bestehenden Gesellschaftsanteile.

2. Zeichnung und Zahlung der unter Tagesordnungspunkt 1) erwähnten Anteile, zusammen mit einem an die Agiorücklage der Gesellschaft zuzuweisenden Agio, durch den Alleinigen Gesellschafter, durch eine Sacheinlage von 131 (hunderteinunddreißig) Serie A Vorzugsanteilen im Alleinigen Anteilsinhaber und Bestätigung des Alleinigen Anteilsinhabers und der Gesellschaft dass die soeben eingebrachten Anteile am Tag der notariellen Urkunde veräußert werden (zusammen mit allen andern Serie A Vorzugsanteilen welche die Gesellschaft eventuell im Alleinigen Anteilsinhaber hält).

3. Abänderung von Artikel 4, erster Absatz der Satzung, entsprechend den gemäß den Tagesordnungspunkten 1) bis 2) zu fassenden Beschlüssen.

III. Der Alleinige Gesellschafter fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, effektiv zum 16. September 2013 das Gesellschaftskapital um EUR 986.290.- (neunhundertsechundachtzigtausend zweihundert neunzig Euro) von EUR 21.321.825 (einundzwanzig Millionen drei hunderteinundzwanzigtausend und achthundert fünfundsiebzig Euro), eingeteilt in 21.321.825 (einundzwanzig Millionen drei hunderteinundzwanzigtausend und achthundert fünfundsiebzig) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils EUR 1.- (einem Euro), auf EUR 22.308.115 (zweiundzwanzig Millionen drei hundertachttausend und einhundert fünfzehn Euro) aufzustocken, durch Schaffung und Ausgabe von 986.290.- (neunhundertsechundachtzigtausend zweihundert neunzig) neuen Anteilen mit einem Nennwert von jeweils EUR 1.- (einem Euro) und mit den gleichen Rechten und Privilegien wie die bestehenden Gesellschaftsanteile.

Zweiter Beschluss

Zeichnung und Zuteilung

A. Daraufhin ist der Alleinige Gesellschafter erschienen, vertreten, wie eingangs beschrieben, und erklärt die 986.290.- (neunhundertsechundachtzigtausend zweihundert neunzig) neuen Anteilen effektiv zum 16. September 2013 zu zeichnen und den Nennwert der Anteile sowie das Agio einzuzahlen durch eine Sacheinlage bestehend aus 131 (hunderteinunddreißig) Serie A Vorzugsanteilen am Alleinigen Anteilsinhaber, mit einem Wert von EUR 9.862.901 (neun Millionen achthundertzweiundsechzigtausend neunhundert und einem Euro).

B. Die Einlage in die Gesellschaft durch den Alleinigen Gesellschafter wird zu ihrem fairen Marktwert bewertet, welcher EUR 9.862.901 (neun Millionen achthundertzweiundsechzigtausend neunhundert und einem Euro) beträgt, so wie es aus dem Bewertungszertifikat vom 16. September 2013 (das Zertifikat), welcher beigegeben bleibt, hervorgeht und welcher wie folgt zugeteilt wird:

1) ein Betrag von EUR 986.290.- (neunhundertsechundachtzigtausend zweihundert neunzig Euro) wird dem nominalen Gesellschaftskapital zufließen;

2) ein Betrag von EUR 98.629 (achtundneunzigtausend sechshundertneunundzwanzig Euro) wird der gesetzlichen Rücklage zufließen;

3) der Restbetrag der Agiorücklage der Gesellschaft zugewiesen; wobei zu beachten ist, dass die Einlage in den Büchern der Gesellschaft zum fairen Marktwert auszuweisen ist; und wobei ferner zu beachten ist, dass jede Wertanpassung des Marktpreises der Einlage aus Rechnungslegungs- oder Steuergründen in Luxemburg oder anderswo durch Erhöhung oder Herabsetzung (je nachdem was zutrifft) des Ausgabeagios unter Vornahme der entsprechenden Agioangleichung der Agiorücklage erfolgen muss.

Ein Kopie jeweils der obengenannten Zertifikats bleibt nach der ne varietur Unterzeichnung des Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und des unterzeichnenden Notars der gegenwärtigen Urkunde beigegeben um mit dieser einregistriert zu werden.

Als Folge obiger Beschlüsse, bestätigt die Versammlung dass sich die Anteile an der Gesellschaft wie folgt verteilen:
 "Xylem Delaware Inc." 22.308.115 Anteile

C. Der Alleinige Anteilinhabers und die Gesellschaft bestätigen dass die Gesellschaft die 131 Serie A Vorzugsanteile an ihrem Alleinigen Anteilinhaber nicht weiterhalten wird sondern dass die soeben eingebrachten Anteile an diesem Tag veräußert werden (zusammen mit allen andern Serie A Vorzugsanteilen welche die Gesellschaft eventuell im Alleinigen Anteilinhaber hält).

Dritter Beschluss

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließt der Alleinige Gesellschafter, den ersten Absatz von Artikel 4 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

"Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 22.308.115 (zweiundzwanzig Millionen drei hundertachttausend und einhundert fünfzehn Euro) und ist eingeteilt in 22.308.115 (zweiundzwanzig Millionen drei hundertachttausend und einhundert fünfzehn) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1.- (einem Euro)."

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich auf EUR 4.600 (viertausend sechshundert Euro).

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der Unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der Vollmachtnehmerin der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst worden ist, und dass auf Verlangen derselben Vollmachtnehmerin bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend ist.

Nach Verlesung der Urkunde hat die Vollmachtnehmerin der erschienenen Partei zusammen mit uns, dem Notar, die vorstehende Originalurkunde unterzeichnet.

Signé: D.KOLBACH, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24/09/2013. Relation: LAC/2013/43344. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 07/11/2013.

Référence de publication: 2013155705/195.

(130190060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

AEIF LH Sub 07 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.370.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of the month of November.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.159, holder of 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Stéphanie Chery, private employee, residing professionally in 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31st October 2013.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of AEIF LH Sub 07 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 138.370 and having a share capital amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) (the "Company"). The Company has been incorporated on 9 April 2008 by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1321, on 29 May 2008.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 3rd December 2009 by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2523, on 28th December 2009.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To approve the interim accounts.
- 2 To grant discharge to the sole manager of the Company.
- 3 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 4 To appoint the liquidator.
- 5 To determine the powers to be granted to the liquidator and the remuneration of such liquidator.
- 6 Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the interim accounts prepared by the sole manager of the Company, AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 129.159 (the "Sole Manager") and dated 31st October 2013 (the "Interim Accounts").

The Sole Shareholder further acknowledged that the Interim Accounts were prepared for the purpose of the liquidation of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to grant discharge, on the basis of the Interim Accounts, to the Sole Manager for its mandate as sole manager of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation as of the date of this deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint as liquidator the following company:

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.848 (the "Liquidator").

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers, in particular:

- a) all powers set out in articles 144 and following of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law");
- b) the powers to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior authorization of the shareholders of the Company;
- c) the power to waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition;
- d) the power to, in the name and on behalf of the Company and in accordance with the Law, redeem shares issued by the Company;
- e) the power to make, under its own responsibility, advances on the liquidation proceeds to the Sole Shareholder;
- f) the power to, under its own responsibility, grant to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions; and
- g) the power to represent and legally bind the Company in liquidation towards third parties without any limitation by its sole signature for all deeds and acts including those involving any public official or notary public, as well as to represent the Company in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Sole Shareholder further resolved to approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de novembre

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 129.159, détenteur de 500 (cinq cents) parts de de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Stéphanie Chery, employée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Laquelle procuration signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de AEIF LH Sub 07 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.870 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 mai 2008, numéro 1321.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 3 décembre 2009 par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 décembre 2009, numéro 2523.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Approbation des comptes intérimaires.
- 2 Décharge au gérant unique de la Société.
- 3 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 4 Nomination d'un liquidateur.
- 5 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 6 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver les comptes intérimaires préparés par le gérant unique de la Société, AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129159 (le Gérant Unique) et datés au 31 octobre 2013 (les Comptes Intérimaires).

L'Associé Unique prend acte que les Comptes Intérimaires ont été préparés aux fins de la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé, sur base des Comptes Intérimaires, d'accorder de donner décharge au Gérant Unique pour l'exécution de son mandat de gérant unique de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci à compter de la date des présentes.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer la société suivante en qualité de liquidateur:

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.848 (le Liquidateur).

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus et plus particulièrement:

- a) tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);
- b) le pouvoir de passer tous les actes et d'effectuer toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des associés de la Société;
- c) le pouvoir de renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, d'accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition;
- d) le pouvoir de racheter des parts sociales émises par la Société, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la Loi;
- e) le pouvoir, sous sa propre responsabilité, de payer des avances sur le boni de liquidation à l'Associé Unique;
- f) le pouvoir, sous sa propre responsabilité, de confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers; et
- g) le pouvoir de représenter et d'engager la Société en liquidation envers les tiers et sans limitation, sous sa propre signature, dans tous les actes y compris ceux impliquant un représentant officiel ou un notaire ou de représenter la Société en justice en tant que demandeur ou partie défenderesse.

L'Associé Unique a également décidé d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de toute nature sont payables par le Société en raison du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. CHERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 06 novembre 2013. Relation: DIE/2013/13525. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155773/165.

(130190717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Beta P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.413.

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN, ON THE THIRTY First DAY OF OCTOBER.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, to whom remains the present deed.

Is held the extraordinary general shareholders' meeting of the company "BETA P.S. S.A." a société anonyme having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg-Ville, incorporated on 12 November 2008 pursuant to a deed received by Maître Jacques DELVAUX, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3046 of December 31, 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 143413.

The meeting is opened and presided over by Mr Massimo LONGONI, economic counsel, residing in 10 rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Valérie WESQUY, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutinizer Mrs Valérie WESQUY, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. resolution about the start of the voluntary liquidation of the company
2. appointment of a liquidator
3. miscellaneous

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The shareholders have been convened by registered mail sent on 23 October 2013, containing the text of the Agenda and indicating the date, hour and place of the shareholders meeting.

IV) As appears from the attendance list, 808 Class 1 Ordinary Shares and 80,000 Class 2 Ordinary Shares representing 100 % of share capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

V) The Chairman states that the present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same meeting takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation as from the present day.

In favour: 100 %

Against: 0

Abstention: 0

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 100 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator, Mr. Massimo Longoni, employee, residing at 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L.2526, Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

In favour: 100 %

Against: 0

Abstention: 0

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 100 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 950.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE TRENTE ET UN OCTOBRE.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Se réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «BETA P.S. S.A.» une société anonyme ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg-Ville, constituée le 12 novembre 2008 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3046 du 31 décembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B, sous le numéro 143413.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, demeurant à 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen L-2526 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Valérie WESQUY, employée, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie WESQUY, employée, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. nomination d'un liquidateur.
3. divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée par courrier recommandé envoyé en date du 23 octobre 2013, contenant l'ordre du jour et indiquant la date de l'assemblée, l'heure et le lieu de sa tenue.

IV) Il appert de la liste de présence que 808 Actions Ordinaires de Classe 1 et 80.000 Actions Ordinaires de Classe 2, représentant 100 % du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Pour: 100 %

Contre: 0

Abstentions: 0

En conséquence, l'assemblée générale ratifie et approuve cette résolution à une majorité de 100 % des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur Monsieur Massimo Longoni, employé, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L.2526, Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Pour: 100 %

Contre: 0

Abstentions: 0

En conséquence, l'assemblée générale ratifie et approuve cette résolution à une majorité de 100 % des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 950.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. LONGONI, V. WESQUY, L. GRETHEN.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 novembre 2013. Relation: RED/2013/1845. Reçu soixante-quinze 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013155824/153.

(130191121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**CNH Industrial Europe Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. CNH Europe Holding S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.335.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty second day of October.

Before Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CNH Europe Holding S.A.", a société anonyme having its registered office at 24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed a deed of Maître Martine Decker, notary residing in Wiltz, Grand-Duchy of Luxembourg, in replacement of the undersigned notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, dated 4 August 1999, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 835 of 10 November 1999,

Registered with the trade and register companies of Luxembourg under section B number 71.335 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 May 2011, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1576 on 14 July 2011.

The meeting was declared open at 10.30 a.m. with Maitre Tom Loesch, avocat, with professional address in Senningerberg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Géraldine Nucera, notary clerk, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Virginie Pierru, notary clerk, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

I- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To amend article 1 of the articles of incorporation of the Company to forthwith read as follows:

"There exists among the present shareholders and all those who may become holders of shares a "société anonyme" under the name CNH Industrial Europe Holding S.A."

II- That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III- That the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting adopted by unanimous vote the following sole resolution:

Sole resolution:

The general meeting resolved to change the name of the Company into "CNH Industrial Europe Holding S.A.", and therefore, to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company to forthwith read as follows:

"There exists among the present shareholders and all those who may become holders of shares a "société anonyme" under the name CNH Industrial Europe Holding S.A."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 10.45 a.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred thirteen euro (EUR 913.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of inconsistencies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt deux octobre,

Par-devant Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «CNH Europe Holding S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 août 1999, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°835 du 10 novembre 1999,

Immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 71.335 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1576 le 14 juillet 2011.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10h30 sous la présidence de Maître Tom Loesch, avocat, demeurant professionnellement à Senningerberg, qui a désigné comme secrétaire Madame Géraldine Nucera, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I- Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous le nom de CNH Industrial Europe Holding S.A."

II- Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne

varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement.

III- Que l'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée et tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

IV- Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Unique résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en «CNH Industrial Europe Holding S.A.» et, par conséquent, de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"La Société adopte la dénomination sociale de CNH Industrial Europe Holding S.A.."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 10h45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à neuf cent treize euros (EUR 913.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. LOESCH, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22/10/2013. Relation: LAC/2013/47949. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 11/11/2013.

Référence de publication: 2013155871/109.

(130191472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

BDC Dovana Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 181.399.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) BBTPS Nominees Limited (formerly: Bridgepoint Development Capital I (Nominees) Limited), having its registered office at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 06871998; and

2) BDC I Nominees Limited, having its registered office at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 07627447.

Both parties are hereby represented by Mrs Christine MATHY, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given in London, United Kingdom, on October 18th, 2013.

Said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of BDC Dovana Holdings S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under

the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Shares have agreed to the transfer;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board" or the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers jointly;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters (3/4) of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31st December (all dates inclusive).

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company, determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (1/10) of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by BBTPS Nominees Limited and BDC I Nominees Limited, prenamed, in the following split:

- six thousand two hundred and fifty (6,250) shares have been subscribed by BBTPS Nominees Limited, prenamed;
- six thousand two hundred and fifty (6,250) shares have been subscribed by BDC I Nominees Limited, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2014, provided that the first annual general meeting of shareholders which shall adopt the accounts as at December 31st, 2014 shall be held on April 21st, 2015 latest.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

a) Mr Davy BEAUCE, born on December 30th, 1981, in Messancy, Belgium, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

b) Mr Christophe GAMMAL, born on August 9th, 1967 in Uccle, Belgium, residing at 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer;

c) Mrs Daphne CHARBONNET, born on January 30th, 1979, in Caen, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; and

d) Mr Michael GOOSSE, born on May 29th, 1977 in Libramont, Belgium, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF and in faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) BBTPS Nominees Limited (précédemment: Bridgepoint Development Capital I (Nominees) Limited), ayant son siège social au 30 Warwick Street, London W1B 5AL, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 06871998; et

2) BDC I Nominees Limited, ayant son siège social au 30 Warwick Street, London W1B 5AL, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 07627447.

Les deux parties sont ici représentées par Madame Christine MATHY, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes de deux (2) procurations délivrées à Londres, Royaume-Uni, en date du 18 octobre 2013.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme sociale et Nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") BDC Dovana Holdings S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du

Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.3 D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les

présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts (3/4) des Parts Sociales n'aient accepté la cession;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

10.1 Si la Société est administrée par un gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de Gérants, n'importe quels deux Gérants conjointement;

10.3 Toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourront déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime des Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts (3/4) des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Réunion des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion des Associés en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Réunion des Associés à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité requises pour l'adoption des résolutions lors de Réunion des Associés s'appliquent mutatis mutandis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Hormis lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'existe pas de condition de quorum requis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront valablement prises lorsque la Société aura reçu les copies originales (ou copies envoyées par fax ou pièces jointes à un email) des votes des Associés soumis aux conditions de l'Article 13.8.1 et des dispositions ci-dessus de cet Article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

14.2 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés dans la Société, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915.

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi Luxembourgeoise ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par BBTPS Nominees Limited et BDC I Nominees Limited, préqualifiées selon la répartition suivante:

- six mille deux cent cinquante (6,250) parts sociales ont été souscrites par BBTPS Nominees Limited, préqualifiée; et
- six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ont été souscrites par BDC I Nominees Limited, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014, tout en sachant que la première assemblée générale annuelle des associés, appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2014 devra se tenir au plus tard le 21 avril 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Résolutions

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Davy BEAUCE, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

b) Monsieur Christophe GAMMAL, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, demeurant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer;

c) Madame Daphné CHARBONNET, née le 30 janvier 1979, à Caen, France, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et

d) Monsieur Michaël GOOSSE, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Mathy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2013. LAC/2013/49261. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155186/536.

(130190536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Brembo Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 179.868.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of the month of October.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "FABIRA S.A.", established and having its registered office in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 179868, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 16, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2622 of October 21, 2013,

and whose articles of association (the "Articles") haven't been amended since.

The Meeting is presided by Mrs. Alexia UHL, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as secretary.

The Meeting elects Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the Company's name into "BREMBO Corporate S.A." and subsequent amendment of article 1 of the Articles;

2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The Meeting decides to change the Company's name from "FABIRA S.A." into "BREMBO Corporate S.A." and to subsequently amend article 1 of the Articles, in order to give it the following wording:

" **Art. 1.** There exists a public limited company ('société anonyme') under the name of "BREMBO Corporate S.A." (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of August 10, 1915 on commercial companies (the "Law")."

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme "FABIRA S.A.", établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 179868, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 16 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2622 du 21 octobre 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en "BREMBO Corporate S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} des Statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société de "FABIRA S.A." en "BREMBO Corporate S.A." et de modifier subséquemment l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BREMBO Corporate S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi")."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2013. LAC/2013/49669. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155956/115.

(130191259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.945.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of the month of October.

Before Us, Me Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Me Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who shall remain the depositary of the present deed.

There appeared the following:

Berkeley Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of thirty four thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 34,999), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.898 ("Berkeley"); and

Hamilton Standard Canada Inc., a company incorporated under the laws of Quebec (Canada), with registered office at 1000 De La Gauchetière Street West, Suite 900, Montreal, Quebec (Canada) H3B 5H4, registered with the Enterprise Register of Quebec (Canada) under the number 1140742322 ("HS Canada" and together with Berkeley the "Shareholders"),

each represented by Ms Lou Venturin, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders declared that they currently hold all the one hundred (100) unlimited shares of the Company and ten thousand seven hundred and twelve (10,712) limited shares of the Company, with a nominal value of twenty-one US Dollars (USD 21) each, issued by Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by a deed of Me Léonie GRETHEN, prenamed on 29 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2068 dated 4 October 2010 and registered with the

Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.945 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Léonie GRETHEN, prenamed on 25th July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2460 dated 4 October 2013.

The Shareholders, duly represented, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
2. To appoint the liquidator.
3. To determine the powers to be given to the liquidator of the Company and the remuneration of the liquidator.
4. Miscellaneous.

The Shareholders, represented as above stated, requested the notary to document the following resolutions which they passed each with unanimous vote.

First resolution

The Shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect on the date hereof.

Second resolution

The Shareholders resolved to appoint Berkeley, prenamed as liquidator of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management, or disposal concerning the Company in liquidation, whatever the nature or size of the operation, in particularly but without limitation such powers as set forth in articles 144 seq. of the law of the 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company in liquidation towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission, grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company in liquidation and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy-holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (1,800.- EUR).

Nothing else being in the Agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de sa collègue Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

Berkeley Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec un capital social de trente-quatre mille neuf cents quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 34.999), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.898 ("Berkeley"), et

Hamilton Standard Canada Inc., une société constituée selon les lois du Québec (Canada), ayant son siège social à 1000 De La Gauchetière Street West, Suite 900, Montreal Quebec (Canada) H3B 5H4, enregistrée au Registre des Entreprises de Québec (Canada) sous le numéro 1140742322 ("HS Canada" et ensemble avec Berkeley les "Actionnaires").

Chacune représentée par Madame Lou Venturin, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations qui, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement. Les Actionnaires, représentés comme indiqué ci-dessus, ont déclaré détenir la totalité des cent (100) actions commandités de la Société et dix mille sept cent douze (10.712) actions commanditaires de la Société d'une valeur nominale de vingt-et-un dollars américains (USD 21,-) chacune, émises par Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions organisés selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, par acte de Me Léonie GRETHEN, précitée le 29 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2068 le 4 octobre 2010, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.945 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire Me Léonie GRETHEN, du 25 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2460 le 4 octobre 2013.

Les Actionnaires, représentés comme mentionné ci-dessus, ont reconnu avoir été informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approuver la dissolution de la Société et le placement de la Société en liquidation.
2. Approuver la nomination du liquidateur de la Société.
3. Déterminer les pouvoirs conférés au liquidateur de la Société ainsi que sa rémunération.
4. Divers.

Les Actionnaires, représentés comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de la dissolution de la Société et de sa mise en liquidation avec effet immédiat à partir de la date présente.

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer Berkeley, précitée comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera de pouvoirs pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société (en liquidation), quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question et particulièrement mais sans limitation des pouvoirs conformément aux Articles 144 et suivants de la loi coordonnée du 19 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société (en liquidation) vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut décider de distribuer des avances sur les boni de liquidation à la condition que toutes les sommes nécessaires pour le paiement des dettes de la Société (en liquidation) soient consignées.

Le liquidateur peut également vendre et faire l'apport de l'avoir social de la Société (en liquidation) dans d'autres sociétés.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à une ou plusieurs personnes des pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

Les Actionnaires ont décidé de rémunérer le liquidateur tel que convenu entre les parties concernées.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille huit cents Euro (1.800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47257. Reçu soixante-quinze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155761/144.

(130190867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Marc Wilmes Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6186 Gonderange, 27, Cité Joseph Bech.

R.C.S. Luxembourg B 121.607.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164278/10.

(130200540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Marc Wilmes Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6186 Gonderange, 27, Cité Joseph Bech.

R.C.S. Luxembourg B 121.607.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164277/10.

(130200539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Marc Wilmes Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6186 Gonderange, 27, Cité Joseph Bech.

R.C.S. Luxembourg B 121.607.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164276/10.

(130200538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Coatink Consultancy GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.398.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164043/9.

(130201068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.
